



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 60397

Texte de la question

M Germain Gengenwin appelle l'attention de M le ministre du budget sur les disparités des taux de TVA applicables aux services publics locaux. En effet, certains services tels que l'eau, l'assainissement, etc, sont soumis au taux de 5,5 p 100 tandis que les prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères sont assujetties au taux de 18,6 p 100. Aussi lui demande-t-il dans quel délai il compte concrétiser ses engagements pris lors du dernier débat budgétaire en vue d'assujettir la collecte des ordures ménagères au taux de 5,5 p 100.

Texte de la réponse

Reponse. - L'abaissement du taux de la TVA applicable tant à la collecte qu'au traitement des ordures ménagères reste un des objectifs du Gouvernement comme cela a été confirmé à plusieurs reprises à l'occasion des réponses faites aux questions écrites des honorables parlementaires. Malheureusement, compte tenu de son coût, d'environ 500 MF, l'adoption d'une telle mesure ne pourra dépendre que du contexte budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60397

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3323